

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON ET LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE.

Jeudi 10 Juin 2021 à ROUMOULES

Contacts presse

> Julien Rubio
Chargé de communication
Tél. : 04 42 66 73 11 - Mobile : 06 74 69 29 77
julien.rubio@canal-de-provence.com

> Marlène Economides
Chargée de communication, Parc naturel régional du Verdon
Mobile : 06 30 97 92 31
meconomides@parcduverdon.fr



Renouvellement de la convention entre le Parc naturel régional du Verdon et la Société du Canal de Provence.

Sommaire

Fondements et enjeux d'un partenariat innovant	2
Des réalisations concrètes depuis 2008	5
Le renouvellement de la convention pour la période 2021 - 2026	7
Les partenaires de la convention	9

1/ Fondements et enjeux d'un partenariat innovant

Depuis très longtemps, le Verdon a été solidaire avec la basse Provence, à travers des transferts d'eau. Cette solidarité amont-aval s'est développée avec les aménagements de la Société du Canal de Provence, et a permis le développement économique et démographique de la région. Dans le cadre de sa mission de concessionnaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la SCP assure pour partie ou totalement l'alimentation en eau de nombreuses collectivités de la région provençale dont les villes de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon... C'est ainsi que près de 220 millions de mètres-cubes d'eau, provenant très majoritairement du Verdon, sont livrés chaque année sur le territoire provençal. La ressource en eau, mobilisée par la SCP sur le Verdon, est de très grande qualité, ce qui permet sa distribution avec des traitements de potabilisation relativement simples et peu coûteux. Les villes bénéficiant de cette ressource ont donc un intérêt manifeste à la préservation de cette qualité intrinsèque.



Le Verdon

L'eau du Verdon est pour le moment suffisamment abondante pour permettre ces solidarités. Mais il est important de rappeler que des collectivités se sont organisées et s'investissent pour gérer cette eau. Les collectivités du bassin versant du Verdon sont de petites collectivités, avec peu de moyens, il était donc important que la notion de solidarité aval – amont, des usagers de l'eau vers les gestionnaires de la ressource, se mette en œuvre en retour.

Après plus de 30 ans de participation à l'intérêt collectif de la région, les acteurs de ce territoire ont voulu renforcer le lien qui les lie au reste de la Provence du fait de son alimentation en eau. C'est pourquoi le Parc naturel régional du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Verdon ainsi que d'un Contrat rivière, a conclu avec la SCP une première convention de partenariat en 2008. Cette convention, renouvelée en 2014, permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon : moyens financiers (participation à l'autofinancement des stations d'épuration, à hauteur de 350 000 €/an) et moyens humains.

Le partenariat a trois objectifs principaux :

- gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau,
- préserver la qualité des eaux du Verdon,
- accompagner le développement durable du territoire du Parc.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Verdon (SAGE), et le contrat de rivière qui l'accompagne, traduisent la forte volonté de l'ensemble des acteurs du bassin versant de maintenir l'exceptionnelle qualité de cette ressource. Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon, porteur du SAGE et du Contrat de rivière, est l'animateur des actions concertées de ces acteurs visant à atteindre les objectifs du SAGE, et en particulier la garantie d'une qualité de l'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques.

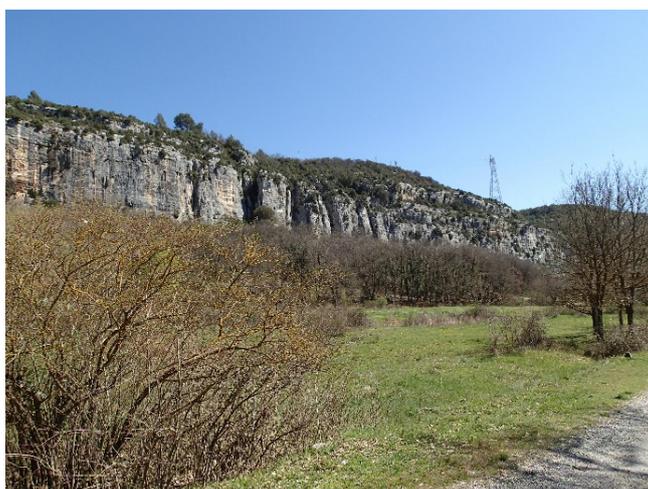
L'un des 5 enjeux du SAGE du bassin du Verdon, est la gestion solidaire de la ressource, le SAGE demande de « partager de façon la plus équitable possible la ressource en eau, ainsi que les coûts engendrés par la préservation de cette ressource, dans une vision prospective à l'échelle régionale ». Il demande de favoriser les économies d'eau, sur l'ensemble des territoires desservis par l'eau du Verdon. Ces préoccupations rejoignent celles du Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau (SOURSE) et de la Charte régionale de l'eau, qui visent à garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et dont les principes sont notamment la solidarité entre territoires, citoyens et usages ; et la sobriété.

Ainsi, de ce partenariat découlent des actions telles que l'aide à la modernisation de stations de traitement des eaux usées, l'installation de toilettes sèches ou encore la mise à disposition de moyens d'ingénierie sous la forme d'un fonds d'aide au conseil dans différents domaines de compétences (hydraulique, hydrogéologie, agronomie...).

L'eau du Verdon est abondante, mais elle est fragile et pas inépuisable. Les effets du changement climatique posent question sur son évolution. Elle est également nécessaire aux besoins locaux du bassin du Verdon, pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques, pour l'eau potable, pour les activités économiques : agriculture, activités d'eau vive, activités nautiques sur les retenues... Le bassin du Verdon vit essentiellement du tourisme, et le tourisme dans le Verdon est très lié à l'eau. Chaque usager de cette eau doit donc avoir en permanence à l'esprit que chaque litre d'eau utilisé est un litre d'eau prélevé, retiré à la rivière et au bassin du Verdon. Le sentiment d'abondance trop souvent répandu doit évoluer. L'eau du Verdon doit être utilisée et consommée de façon responsable et tout doit être mis en œuvre pour favoriser les économies d'eau. La convention permet d'œuvrer ensemble à la gestion durable et équilibrée de la ressource.



Lac d'Esparron



Quinson L'Aspre

2/ Des réalisations concrètes depuis 2008

Les principales réalisations ont été le soutien de la SCP à la réalisation de 24 stations d'épuration et 7 sites de toilettes sèches, pour un montant total de près de 3 M€. La SCP a aussi fait bénéficier le territoire de près de 100 journées d'expertise dans le cadre du fonds d'aide au conseil. Il apparaît que ces efforts de la SCP ont été particulièrement appréciés par les collectivités bénéficiaires et qu'ils donnent des résultats sensibles dans l'amélioration de la qualité de l'eau du Verdon.

Quelques exemples :

- Expertise pour l'irrigation de l'exploitation du Mousteiret (2011, Peyroules),
- Assistance technique pour l'amélioration de la gestion des eaux de pluie sur le domaine de Valx (2012),
- Conseil pour la gestion et l'aménagement hydraulique (irrigation – drainage) de parcelles agricoles dans le cadre de créations d'activité (2013, Aups),
- Assistance pour la réhabilitation du canal d'irrigation gravitaire au lieu-dit du Moulin de Soleil (2013, Trigance),



De gauche à droite – Parcelles agricoles (Aups) - Lieu-dit du Moulin du Soleil (Trigance)

- Analyse de la faisabilité des activités agricoles et touristiques en fonction des ressources en eau sur le site des cavaliers (2015, Conservatoire du Littoral),
- Réutilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture provençale : essai pilote et suivi sanitaire (2016, Moissac-Bellevue),
- Etude foncière des anciens tunnels d'adduction d'eau du bas-Verdon (2020),
- Etude hydrologique/hydraulique du ravin de la Combe (2020, Moissac-Bellevue),
- Analyse de la conformité des stations d'épuration du bassin versant du Verdon avec le SAGE Verdon (2021).



De gauche à droite - STEP d'Esparron et STEP de la Roque d'Esclapon



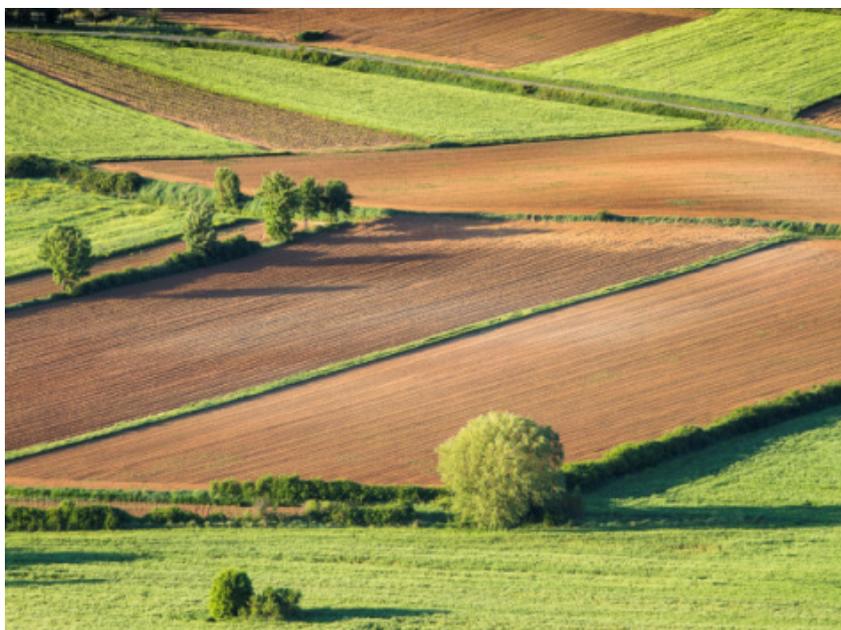
De gauche à droite – STEP de Bauduen et STEP de Trigance

3/ Le renouvellement de la convention pour la période 2021 - 2026

3.1/ Réaffirmer la volonté de partenariat

La nouvelle convention de 6 ans portant sur la période 2021-2026 réaffirme cette volonté de partenariat pour mieux répondre aux enjeux de la période qui s'ouvre :

- Anticiper les effets du changement climatique et préserver la disponibilité de la ressource en eau entre les usages et entre les territoires de la Région pour maintenir leur développement ;
- Poursuivre l'aménagement hydraulique en investissant de manière équitable entre les territoires dans les infrastructures de transport d'eau brute pour préserver le potentiel économique de production et accompagner la transition dans le domaine agricole ;
- Agir pour protéger et valoriser la qualité des milieux naturels terrestres et aquatiques, et la biodiversité.



Plateau de Valensole

3.2 / Contenu opérationnel de la convention

Pour gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau, la SCP continuera à être associée dans la gouvernance relative à la gestion de l'eau du Verdon, en particulier dans les instances du SAGE et assurera un suivi rigoureux de l'évolution de la ressource en eau.

Des efforts renouvelés seront engagés pour sensibiliser les usagers aux économies d'eau, notamment envers les publics scolaires et professionnels, en particulier du tourisme et des collectivités.

Dans le domaine culturel, le Parc du Verdon est associé à la réflexion du projet de parcours muséal de l'eau en Provence mené par la SCP. Le musée valorisera les ressources du Parc du Verdon, notamment son projet culturel sur l'eau, mais aussi plus largement toutes ces connaissances sur la principale ressource en eau de la SCP qu'est le Verdon.

Pour préserver la qualité des eaux du Verdon, les types de projets soutenus par la SCP seront élargis. Outre le soutien à la réalisation de stations d'épuration ou de toilettes sèches, les efforts porteront aussi sur les équipements de vidange pour les camping-cars ou les dispositifs antipollution. Le montant des engagements financiers de la SCP pour soutenir les projets du Parc du Verdon ou de ses membres contribuant à préserver la qualité de l'eau est de 2,1 M€ sur l'ensemble de la période, avec un rythme maximum de paiement de 350 k€ par an.

Il est aussi prévu de poursuivre le programme Regain pour accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans la transition agroécologique par le développement de pratiques performantes, résilientes et préservant l'environnement, afin notamment de reconquérir la qualité des eaux souterraines et cultiver les externalités positives des agrosystèmes. Dans ce programme, l'irrigation est étudiée comme étant un levier de la transition agroécologique.

Le Parc du Verdon accompagnera les projets d'aménagement de la SCP en lui apportant son expertise environnementale et un appui politique et institutionnel dans la mesure où ceux-ci seront conçus dans une perspective de développement durable, en cohérence avec sa charte.

La SCP propose enfin, des outils spécifiques tels que le fonds d'aide au conseil (30 jours d'expertise par an), les ADTR (Actions de Développement des Territoires Ruraux) et l'ouverture des formations qu'elle organise aux agents du Parc du Verdon ou de ses membres.



De gauche à droite - zone humide d'Allemagne en Provence et récolte du lavandin sur le Plateau de Valensole

4 / Les partenaires de la convention

4.1 / La SCP : un outil au service de la gestion durable de l'eau et du développement des territoires provençaux

Depuis plus de 60 ans, la SCP accompagne au quotidien les territoires et leurs acteurs pour relever les défis de l'eau dans un contexte de changement et de transitions multiples : climatique, écologique, énergétique, numérique... En tant que concessionnaire de la Région Sud, elle gère un patrimoine hydraulique régional exceptionnel et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. La Société s'investit en région provençale pour sécuriser et économiser la ressource en eau, tout en assurant le service de l'eau pour tous les usages (agriculteurs, industriels, ruraux et urbains).



L'eau du Verdon sur le territoire varois

La SCP articule son action autour de 4 grandes activités en tant qu'entreprise concessionnaire régional, société d'ingénierie, société de service et enfin société productrice d'énergies renouvelables. Ses expériences variées dans ces domaines font de la SCP un acteur majeur de l'eau, reconnu pour son savoir-faire et la qualité de ses pratiques. Elle innove et déploie des solutions originales au niveau régional qu'elle peut ensuite transposer à l'international, où elle développe aussi ses activités.

Au cœur d'un écosystème riche, la Société s'inscrit dans une démarche d'ouverture afin de multiplier des partenariats qualifiés et maintenir sa politique de développements des synergies. Ces partenariats sont multiples et regroupent les entreprises, associations, organismes publics, startup, universités, grandes écoles mais aussi les chaires d'entreprises dont elle est membre.

4.2 / Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon : un projet et un outil de développement pour le Verdon

L'eau du bassin versant du Verdon fait l'objet de multiples usages : alimentation en eau potable, irrigation, loisirs aquatiques, production d'énergie, eau de process industriel, sur le territoire du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon mais aussi à l'échelle plus large de la Région grâce aux aménagements de la Société du Canal de Provence. Elle est aussi un patrimoine naturel exceptionnel. Elle fait l'objet d'une gestion organisée : le Syndicat mixte du Parc du Verdon en est le gestionnaire. Il a pour objectif de garantir la satisfaction durable de l'ensemble des usages de l'eau en respectant les équilibres naturels.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

5 grandes missions sont confiées aux Parcs naturels régionaux :

- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- Connaître, protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel
- Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public
- Encourager les actions exemplaires ou expérimentales
- Contribuer à l'aménagement du territoire

Ces missions sont traduites localement dans une Charte qui constitue le projet commun de territoire bâti par l'ensemble des acteurs. Par leur adhésion à la Charte, ils s'engagent collectivement à la mettre en œuvre et à la respecter.

Dans le respect de l'esprit participatif à la base de l'action du Syndicat mixte du Parc, et du travail d'animation qui sous-tend chacune de ses actions, le Syndicat mixte du Parc anime donc deux démarches de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon :

- Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon** (SAGE Verdon) rassemble tous les acteurs concernés par la gestion l'eau. Après une large concertation, ce schéma, approuvé en 2014 apporte un cadre à portée réglementaire à la politique de l'eau sur le bassin du Verdon.
- La démarche de SAGE a abouti à la signature d'un **Contrat de rivière**. Il permet de transcrire en actions les enjeux majeurs du SAGE. Depuis 2008, plus de 132 actions, représentant un investissement de près de 38 millions d'euros réellement engagés sur le territoire du bassin versant ont été finalisés. Une centaine d'actions sont en cours et une cinquantaine sont programmées dans les 2 prochaines années pour un montant estimé à 34 millions d'euros.



Dans la continuité de **l'animation du grand cycle de l'eau** sur le bassin versant du Verdon, le Syndicat a créé un deuxième objet en 2015 permettant d'officialiser son intervention sur l'ensemble des communes du bassin versant, y compris hors Parc naturel régional et un troisième objet en 2019, permettant aux intercommunalités de lui déléguer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (**G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**ndations). Ces évolutions viennent conforter son rôle et les moyens qui sont alloués à la politique de l'eau dans le Verdon et ont abouti en 2020 à la reconnaissance du syndicat en tant qu'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).